

HISTORIQUE

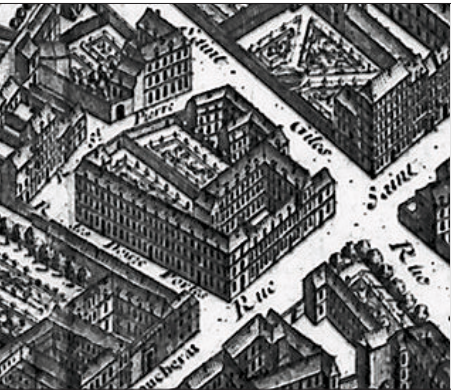
Au XVII^e siècle, les hospitalières Saint-Gervais, propriétaires depuis 1342 d'un vaste terrain dans le quartier Saint-Gervais, se décidèrent à en céder certaines parties à des particuliers. En 1634, Nicolas Le Jay, premier président au Parlement de Paris, en acquit 6 arpents (plus de 20 000m2) qu'il divisa à son tour. En 1637, il céda plusieurs parcelles donnant sur la rue Villehardouin aux architectes Michel Villedo et Claude Dublet, à charge de construire plusieurs maisons. L'année suivante, en septembre 1638, Le Jay vendit un terrain d'environ 2 600m2 à Catherine Charpentier, veuve de Pierre Méréault (-1630), qui décéda l'année suivante, laissant la propriété à ses cinq enfants.

L'ainé, Pierre Méréault (II), seigneur de Bonnes et de Corbeville (-1668), fit construire l'hôtel n°54, sans doute vers 1640-1641. En même temps, son frère, Jacques Méréault, trésorier de France à Soissons, acheta d'autres terrains et chargea en 1641 Charles Chamois, architecte des bâtiments du roi, de construire un hôtel composé de deux corps de bâtiment, l'un sur la rue, l'autre entre cour et jardin, correspondant à l'actuel n°52. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'hôtels jumeaux, mais construits de manière symétrique sur deux parcelles de superficies différentes.

Pierre et Jacques Méréault étant morts sans enfants, les deux propriétés revinrent à leurs frères et sœurs et progressivement, pendant toute la seconde moitié du XVII^e siècle, elles se retrouvèrent appartenir conjointement à plusieurs membres de la famille Méréault. À la suite de nombreuses successions et transactions, le n°52 appartenait, au début du XVIII^e siècle à Claude Méréault, seigneur de Gif, qui le conserva jusqu'en 1754. Celui-ci le vendit alors à Marc-Antoine marquis de Custine, maréchal de camp et armées du roi, gouverneur

des ville et château de Pont-à-Mousson, qui mourut en 1757. Sa veuve, Catherine-Louise de La Vieuville de Saint-Chamond, revendit la propriété en 1766 à Catherine Nugues, épouse de Vivant Micault, conseiller et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances. Vingt ans plus tard, ses deux fils, Joseph Micault d'Harvelay et Jean-Vincent Micault de Courbeton la cédèrent à François-Mathieu Duport, baron d'Anglure, conseiller au Parlement de Paris, l'un des principaux acteurs des débuts de la Révolution, condamné à mort et exécuté en 1794. Les propriétés de Duport furent saisies comme biens nationaux et vendues en 1799 au profit de Claude-Anne Perrin qui revendit l'hôtel en 1807 à Jean-Pierre-François Nolette. De 1819 à 1895, l'ancien hôtel appartint à la famille Petitpont qui le céda à la Ville de Paris, pour y établir une école primaire.

Louis Bretez, Plan de Paris dit de Turgot, 1734-1739.



CHRONOLOGIE

1638 : Vente d'un terrain par Nicolas Le Jay à Catherine Charpentier, veuve de Pierre Méréault.

1639 : Décès de Catherine Charpentier, veuve de Pierre Méréault (I). Pierre Méréault (II), seigneur de Bonnes, hérite la parcelle du futur n°54, Jacques Méréault la parcelle du futur n°52.

1641 : Construction de l'hôtel par Charles Chamois, architecte, pour Jacques Méréault.

1655 : Décès de Jacques Méréault. Ses héritiers sont ses frères, Nicolas Méréault et Pierre Méréault (II), seigneur de Bonnes.

XVIII^e : Modifications probables de la façade mise au goût du jour (agrandissement des croisées).

1754 : Vente de l'hôtel par Claude Méréault à Marc-Antoine marquis de Custine.

1766 : Vente de l'hôtel par Catherine-Louise de La Vieuville de Saint-Chamond, veuve de Marc-Antoine de Custine, à Catherine Nugues, épouse de Vivant Micault.

1786 : Vente de l'hôtel par Joseph Micault d'Harvelay et Jean-Vincent Micault de Courbeton, à François-Mathieu Duport.

1799 : Vente de l'hôtel séquestré par l'Administration centrale du Département de la Seine à Claude-Anne Perrin.

1807 : Vente de l'hôtel par Claude-Anne Perrin à Jean-Pierre-François Nolette.

1819 : Adjudication de l'hôtel au profit de François-Philippe Petitpont et Pierre-Martin Fréquant.

1895 : Vente de l'hôtel par les héritiers Fréquant-Petitpont à la Ville de Paris qui y aménage une "école maternelle et enfantine" (Antoine Soudée, architecte).

1926 : Inscription des façades sur rue et sur cour sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, ainsi que pour le n°54.

1983-1995 : Campagnes de restauration par Jean-Louis Hannebert, architecte.



R É A

24, rue Pierre-Sémard 75009 Paris

Tél. : 01 45 26 06 54

Fax : 01 45 26 06 98

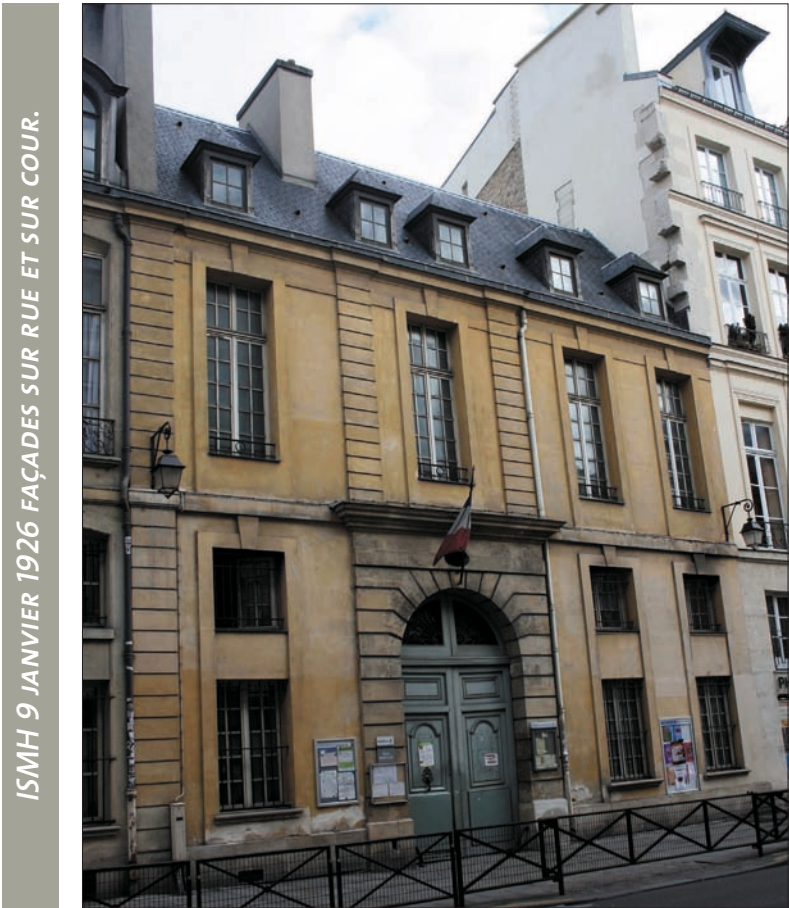
Mél : contact@rea-jps.com

www.rea-jps.com

VILLE DE PARIS – DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE / LA GARE ARCHITECTES

FAÇADES e RAVALEMENTS

FICHE HISTORIQUE, DESCRIPTIVE & ARCHITECTURALE



ISMH 9 JANVIER 1926 FAÇADES SUR RUE ET SUR COUR.

ÉTAT SANITAIRE

La stabilité de l'édifice est assurée, aucune trace de mouvement important récent des maçonneries n'ayant été décelée. Les témoins en plâtre placés sur la fissure à l'arrière du porche en 1998, vraisemblablement au moment de la pose de la consolidation par des tirants, indiquent l'absence de mouvement.

Si l'ossature de l'édifice est globalement en bon état, l'épiderme, en revanche, porte les marques des assauts du temps. La dégradation du parement, au-delà de la salissure et de l'encrassement, est toutefois relativement faible en dehors de points et de pathologies particuliers et localisés.

L'observation attentive des parements a permis de repérer les vestiges d'un film en surface de la pierre ; certaines zones ont donc reçu un traitement de surface (hydrofuge ou antigraffiti).

Les sondages réalisés confirment l'hypothèse selon laquelle les immeubles sont en pierre de taille. Aux endroits sondés, le parement est en très mauvais état, fortement bûché, très friable ; il est constitué d'un enduit plâtre et chaux mis en œuvre sur une structure de maçonnerie hétérogène, particulièrement à rez-de-chaussée en raison du rebouchage des ouvertures des vitrines (brique creuse, brique pleine, béton) des anciennes boutiques. Le parement en pierre de taille a été bûché pour accrocher les enduits, armés d'un grillage métallique non protégé contre la corrosion. Cet

enduit est recouvert d'un badigeon dont l'aspect filmogène semble indiquer une addition de résine destinée à assurer une meilleure tenue. Un important réseau de fissures du mortier se développe au rez-de-chaussée –et de façon moindre à l'étage–, indiquant la fragilité et le mauvais état de l'enduit.

La plus grande partie des parements au rez-de-chaussée sonne le creux. Sous l'effet de l'humidité –que révèle d'ailleurs l'oxydation du grillage–, l'enduit s'est décollé de son support. Sa tenue actuelle n'est assurée que par la trame grillagée. En partie basse, c'est l'humidité et la migration associée des sels qui sont responsables du décollement des parements. Ce phénomène, qui concerne peu ou prou l'ensemble du bâtiment en rez-de-chaussée, apparaît également à l'intérieur des murs de façade ainsi que sur les refends.

Le portail est en pierre de taille apparente. Il est en mauvais état et porte la trace de nombreuses campagnes de restauration. Seul le nettoyage complet au moment du chantier permettra de préciser exactement la nature des désordres mais l'on aperçoit déjà de nombreux bouchons et ragréages de tout type (résine, ciment, poudre de pierre...).

Tous les éléments de décor en saillie, à l'exception des bandeaux filants, des clefs et du portail, ont été rapportés en applique lors de la dernière campagne de ravalement dans les années 1990. Les quelques sondages réalisés ainsi que l'examen attentif des photographies anciennes conduisent

DESCRIPTION ARCHITECTURALE

La façade du corps de bâtiment sur rue se divise en quatre travées et quatre niveaux : le rez-de-chaussée, l'entresol –de part et d'autre de la porte cochère seulement–, un haut premier étage carré et un étage en mansarde. L'ornementation générale demeure très sobre. Le passage cocher, décentré, est encadré d'un arc triomphal plaqué, souligné par des lignes de refend et couronné d'un entablement percé d'un petit ocululus et surmonté d'une corniche saillante. Les chaînages se prolongent au-dessus par des pilastres cantonnant la croisée du premier étage. Le chaînage qui marque la limite de l'hôtel du côté Nord appartient à l'hôtel mitoyen n°54. Un simple bandeau plat sépare le niveau inférieur du premier étage. Un chambranle couronné d'une clef pendante réunit les trois baies du rez-de-chaussée et de l'entresol ; un chambranle semblable encadre les quatre hautes croisées rectangulaires de l'étage noble, l'unies par un bandeau plat au sommet. Cinq lucarnes carrées éclairent l'étage de mansarde.

La porte cochère est fermée de deux vantaux de menuiserie divisés en trois registres : une partie basse pleine, des panneaux moulurés chantournés au centre, surmontés d'autres moulurations rectangulaires. Le tympan supérieur est percé de deux petites croisées en quart de cercle protégées par des ferronneries

à penser que la plupart des modénatures sont réalisées au mortier –plâtre pour les corniches ; plâtre et chaux pour les encadrements de baie et les chaînes verticales (bossages à table saillante). Le bandeau horizontal de l'entresol est érodé à plusieurs endroits.

Certains soupiraux ont été bouchés (travées 1 et 2).

Les menuiseries sont en bois à simple ou double vitrage. Au rez-de-chaussée et à l'entresol, les menuiseries en bois massif sont à deux vantaux avec noix et gueules de loup, vitrées de petits carreaux sur le modèle de celles de l'étage noble, à double vitrage. L'ensemble présente des dysfonctionnements qui semblent directement liés à l'humidité des maçonneries. À l'étage, les menuiseries, plus anciennes, sont à simple vitrage. Les problèmes de fonctionnement sont moins systématiques mais toutefois importants, vraisemblablement liés au poids des menuiseries (épaisseur et dimension). Les garde-corps du premier étage sont en fonte. Leur scellement est satisfaisant.

Des grilles métalliques se trouvent sur l'ensemble des baies à rez-de-chaussée et entresol. Elles sont toutes réalisées suivant le même modèle, à deux ou trois traverses horizontales selon la hauteur, à barreaudage rond se terminant en pointe. Les trois grilles de la bibliothèque sont ouvrantes, à un vantail, et munies d'une serrure accessible depuis l'extérieur.

Luc Joudinaud, architecte dplg-cedhec

HÔTEL PARTICULIER

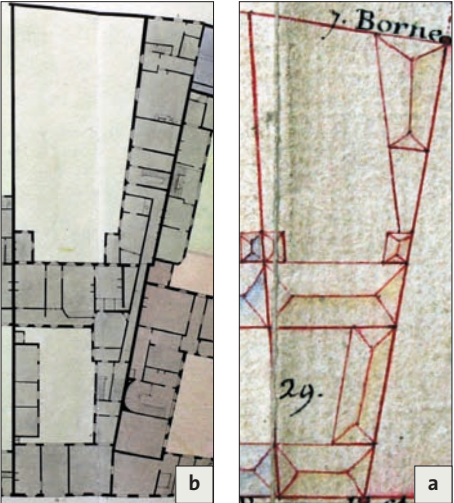
52,
RUE DE
TURENNE
PARIS IIIe

Ancien hôtel Méréault
École maternelle municipale

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

• Archives Nationales : VI, 846 ; XIV, 56, 364 & 365 ; XXIX, 710 & 845 ; XXXVI, 164, 166 & 168 ; L, 164 ; LIV, 384 ; LXXXV, 213 & 239 ; LXXXVII, 307 / S 2284A / T 447 / Z³561 / F³87 • Archives de Paris : DQ^o47-3559 / DQ^o246 & 1211 / D^P1160 (1862 & 1876) / VM61/1 / VM74/74 / VO³3716 / 1534W 929 / 1590W 50 / 1752W 110 / 2482W 9 / 2488W 2 • Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Estampes : Va 244g / Eo 109b, boîte 6 • Arts Décoratifs : Maciet, 74-36 & -45 • Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, AMH, 0081/075-03/0016 ; 1996/025/0851 ; SDIP, 75103/4/095 • Commission du Vieux Paris, CA, IIIe-95.

Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1977, p. 157 & 164 • Anne-Marie Châtelet, *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle »*, Paris, 1993, p. 285 • Anne Dugast & Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XI^e et XX^e siècles. Période 1876-1899*, 1996, t. IV, n°4642 • Marie-Ange Férault, « Charles Chamois, architecte parisien (vers 1610-après 1684) », *Bulletin Monumental*, 1990, 148-2, p. 117-146 • Alexandre Gady, *Le Marais, Guide historique et architectural*, Paris, 2002, p. 308-309 • Jean-Louis Hannebert & Marie-Jane Piget, « Deux belles écoles pour la grande Turenne », *Archi-Info*, n°61, janvier-février 1993, p. 8-9 • Lucien Lambeau, « Vœu tendant au maintien intégrale de la façade d'une maison récemment acquise, rue de Turenne, 54 », *Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris*, séance du 27 février 1909, p. 31-32 • Bernard Mouraz, *L'hôtel de Gourgues. 52-54 rue de Turenne Paris IIIe*, Paris, 1994 • Georges Pillement, *Les hôtels de Paris. I. Rive droite*, Paris, 1945, pl. 22 • Georges Pillement, *Les hôtels du Marais*, Paris, 1948, p. 33 • Gustave Pessard, *Nouveau dictionnaire historique de Paris*, Paris, 1904, p. 1543 • Michel Poisson, *Paris Monuments*, Paris, p. 105 • Félix de Rochegude, *Promenades dans toutes les rues de Paris. IIIe arrondissement*, Paris, 1910, volume III, p. 74 • Félix Rochegude, & Maurice Dumolin, *Guide pratique à travers le vieux Paris*, Paris, 1923, p. 90.



a - « Terrier de la rue Saint-Louis à Paris et les environs en 1744 », Archives nationales, S 2284A.
b - Plan cadastral du "Quartier du Marais, îlot n°30", s.d. [1832-1835], Archives nationales, Cartes et Plans, F°87.
c - Eugène Atget, 1901, Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Estampes, Va 2449, cliché BNF H 27547.

L'HÔTEL AU XVIIe SIÈCLE

Le devis des ouvrages des différents corps de bâtiments rédigé en juillet 1641 par Charles Chamois, puis complété au mois en novembre, concerne la construction de deux corps de logis doubles, l'un sur rue et l'autre entre cour et jardin. Le libellé des travaux à effectuer et l'absence des dessins et plans mentionnés ne permettent malheureusement

pas de connaître précisément la physionomie des bâtiments à l'origine. Celui sur la rue devait compter un étage de cave, un rez-de-chaussée ouvert du passage de porte cochère, un entre-sol, un étage carré et un comble. Le corps de logis principal, relié au précédent par une aile au Sud, comportait deux petits pavillons en retour sur le jardin.

« Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, serrurerie, vitrerie, pavé et peinture qu'il convient faire de neuf pour la construction de deux corps de logis double, savoir l'un sur rue et l'autre sur le derrière au milieu de la place ou environ ainsi qu'il sont figurés sur les plans et dessins sur une place qui contient 25 pieds et demi de face [8,30m] sur 33 toises [64,30m] de profondeur ou environ sise à Paris rue Neuve Saint-Louis appartenant à M. [Jacques] Mérault.

• Maçonnerie

Épaisseur des murs en fondation :

Les murs mitoyens : 2 pieds (0,65m)

Les murs de face : 2 pieds et demi (0,81m)

Les murs de refend : de 15 à 18 pouces (0,40 à 0,48m)

Murs de façade en élévation :

Trois assises de pierre de taille aux parpaings de 2 pieds d'épaisseur (0,65m), le reste maçonné en moellons et mortier de chaux et sable ; sur la deuxième assise doit être fait un retrait d'un pouce et demi (0,04m) pour élever les murs de face qui doivent avoir 18 pouces (0,48m) sous l'entablement.

Les pieds droits des portes, croisées, plinthes, entablement et lucarnes : en pierre de taille couverts de lin-teaux de bois.

Les appuis des croisées : en pierre de Cliquant d'une pièce.

Murs mitoyens en élévation : 18 pouces (0,48m) d'épaisseur au-dessus du rez-de-chaussée.

Caves voûtées en partie d'arête et en partie en berceaux.

• Charpenterie

La charpenterie des combles des deux corps de logis « *qui seront garnis de jambes de force d'un pied (0,32m) de gros et tirant de longueur nécessaire et épaisseur convenable, garnies de leurs tasseaux, goussets et échantignolles pour mettre un cours de pavé comme aussi seront garnis les combles de faite liant poteaux de bois et croix Saint-André si besoin est* ».

• Couverture et plomberie

La couverture de tuile pour les deux corps de logis « *garnis et lattés aux clous et lattis sans aubier couverts de bonne tuile de grand moule posé et échantillonné [...], fera les plâtres et solins, égouts pentus nécessaires. Faire aussi la couverture des lucarnes fournis de gouttières de bois qui seront garnies de plomb par dedans* ».

• Menuiserie

La menuiserie de deux portes cochères « *auront chacune 8 pieds et demi (2,76m) de largeur sur 10 pieds (3,25m) de haut ou environ, garnies de montants et battants des longueurs nécessaires et de 4 pouces (0,10m) d'épaisseur qui seront assemblées à compartiments, frise et corniche, ornements de sculpture honnêtes, le tout de bon bois de chêne sain* ».

Les croisées et demi-croisées « *garnies de châssis dormant de 2 pouces (0,05m) d'épaisseur et les châssis et verre d'un pouce et demi et les volets d'un pouce (0,04m) d'épaisseur* », garnies « *des beaux verres de France bien mis en plomb neuf garni de plomb pour attacher trois verges de vitre à chaque panneau, le tout bien mis en œuvre et fourni de pointes pour les attaches* ».

• Peinture

« *Convient faire peindre tous les planchers des deux corps de logis et les escaliers d'iceux, pourtour des murs en frise hauts et bas, croisées et portes, le tout en rouge à la réserve toutefois du grand escalier qui sera peint en gris comme aussi peindre en noir les bavettes de plomb, tuyaux et cuvette et amortissements tant du grand que du petit corps de logis* ».

[Archives nationales, Minutier central, XXXVI, 168]

L'HÔTEL AU XVIIIe SIÈCLE

Bien que les documents d'archives ne donnent aucune indication, il paraît probable que la façade de l'hôtel a été modifiée au cours du XVIIIe siècle afin de mettre le bâtiment au goût du jour, principale-

ment par l'agrandissement des fenêtres du premier étage, alors agrémentées de petits garde-corps en fer forgé. Les différentes expertises réalisées au cours du XVIIIe siècle n'apportent aucun détail concernant la façade.

23 septembre 1723 : « Visite, prisee et estimation de maisons sises rue Saint-Louis-des-Marais dépendant de la succession de messire Pierre Mérault, conseiller au Parlement », à la requête de Marie Mérault et Marie-Ursule Mérault.

« [...] Le corps de logis sur rue est couvert en comble coupé, appliqué au rez-de-chaussée à un passage de porte cochère, une écurie à droite en entrant et à gauche une grande porte bâtarde en forme de petite porte cochère où est pratiqué un escalier à deux noyaux, une chambre de portier avec la portion de remise au-dessus, un entresol au-dessus appliqué à une cuisine au-dessus de l'écurie [...], deux petites chambres ensuite sur la porte cochère sans carreaux dont une est éclairée sur la rue et l'autre sur la cour [...]. Une partie d'entresol à cheminée sur la remise tirant jour vers la cour. Un premier étage carré au-dessus de celui d'entresol appliqué à une antichambre sur la rue sans cheminée, une chambre ensuite à cheminée tirant jour vers la cour, le tout carrelé. Les croisées de menuiserie qui étaient autrefois à panneaux de verre ont été depuis remplies de petits bois avec carreaux de verre. Un étage lambrissé au-dessus appliqué à deux chambres à cheminée, une sans cheminée, un petit cabinet sans cheminée et au haut de l'escalier un cabinet et siège d'aisances, le tout carrelé. Une pointe de grenier au-dessus dudit étage lambrissé [...] ».

[Archives nationales, Z°561]

Le XIXe siècle

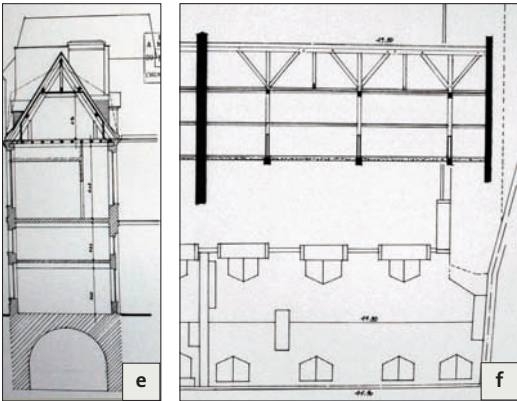
Comme le montre la photographie d'Eugène Atget prise en 1901, le rez-de-chaussée des deux travées les plus au Nord était occupé par une boutique fermée d'une devanture en menuiserie. L'installation de cette boutique date vraisemblablement du milieu du XIXe siècle. Dans les années 1870-1890, il s'agissait d'une épicerie, en 1915 d'une pharmacie, dans les années 1930 d'un marchand de jouets.

La propriété de la ville de Paris

En raison de la disparition des archives, on ignore le détail des travaux d'appropriation menés en vue d'installer les locaux de la nouvelle école primaire. Ceux-ci ne touchèrent sans doute les façades que de manière incidente. À la suite de l'inscription des façades sur rue et sur cour sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en janvier 1926, aucune modification ne semble avoir été effectuée. Les premiers documents témoignant l'intérêt de l'administration des Monuments Historiques pour l'état des façades datent du début des années 1980.

Restaurations des deux hôtels, 1985-1995

L'état actuel de cette façade résulte de la campagne de restauration réalisée de 1985 à 1995 par l'administration des Monuments Historiques. À cette époque, la façade ne comportait plus comme ornementation que les clefs pendantes. Le surplus –chambranles, bandeau, appuis, pilastres à refends– a été sculpté lors de cette campagne de travaux, mais les rapports ne précisent pas s'il s'agit d'une reconstitution archéologique ou d'une reproduction de la modénature de la façade sur la cour. En mai 1985, Bernard Fonquernie, Architecte en Chef des Monuments Historiques, notait que « *cette façade a été bâchée et sa modénature malencontreusement aplanie par un ravalement au plâtre. Ses dispositions anciennes se retrouvent sur la façade sur cour. La simplicité et la qualité de la modénature favorisent l'idée d'un rétablissement des chambranles, corniche, bandeau, hauteurs d'appui sur la façade sur rue* ». Ce rétablissement a été complété par le remplacement des lucarnes à croupe par des lucarnes à fronton triangulaire et la modification de la charpente et de la couverture.



- La façade avant et après les travaux de restauration, *Commission du Vieux Paris, Casier archéologique, Ile-95* :
a - 5 août 1985.
b - 5 août 1985.
c - 22 janvier 1991.
- Jean-Louis Hannebert, architecte, juin 1985 Archives de Paris, versement 1534V, article 929:
d - « Élévation sur la rue de Turenne. État existant ».
e - « Coupes transversales ».
f - « Plan des toitures. Coupe longitudinale ».

Extrait des dossiers de permis de construire (1983-1995)

Travaux effectués en 1985-1986 (PC 75.130.85.45988 & PD 85.2.7683) :

• **Maçonnerie** : ravalement à l'aide d'un mortier de plâtre, chaux et sable, en reprenant la modénature ainsi que les ornements existants.

• **Charpente** : modification du profil de la charpente ancienne à brisis et ter-rasson, selon un grand comble droit.

• **Couverture** : remplacement des anciennes couvertures en zinc par une cou-verture en ardoise.

• **Menuiserie** : remplacement des fenêtres de brisis par cinq lucarnes en bois au n°52.

Travaux effectués en 1987 (PC 75.103.87.45579)

• **Maçonnerie** : les parements en pierre peinte (1er niveau) décapés et lavés, parements enduits devaient être réenduits en mortier de plâtre, chaux et sable.

• **Serrurerie** : restauration et remise en état des balcons des baies du 1er étage sur rue.

Note de présentation de la restauration des façades n°52 et 54, vers 1986

« *Note sur l'état des parements*

La réalisation d'une première phase de travaux de ravalement sur rue a permis de vérifier la constitution réelle des enduits et d'apprécier l'état des parements pierre, ainsi que la composition des remplissages.

À l'examen, il apparaît que la nature exacte des parements est ainsi constituée :

1. Parements enduits :

Composition : plâtre 908.

Épaisseur : variable, moyenne 1,5cm pouvant aller jusqu'à 6cm.

Mise en œuvre en trois passes.

On remarque également plusieurs applications de peintures.

L'application de l'enduit a nécessité un bûchage général des parements.

2. Parements en pierre de taille :

Les parements en pierre de taille constituent la majeure partie des façades du bâtiment principal.

Ces parements sont cependant localisés dans le niveau bas (rez-de-chaussée et 1er étage).

On remarque l'application sur la pierre de plusieurs couches de peintures.

Nature de la pierre : pierre calcaire tendre à grain fin et de couleur jaune clair.

3. Remplissage :

Les espaces compris entre les chaînes de pierres qui constituent les jambages des baies, sont faits de maçonneries de moellons de calcaire ».

Travaux effectués en 1992-1995 (PC 75.103.92.40065)

Le permis de construire en vue du ravalement des façades sur rue et sur cour avec réouverture des baies de fenêtres aux rez-de-chaussée, 1er étage, suppression d'un garde-manger et des persiennes au 1er étage de la façade Est (1re cour) a été accordé à la Ville de Paris le 25 mai 1992. Il était notamment prescrit que « *les profils, dimensions et bossages seront scrupuleusement conservés, l'enduit reconstitué sera lisse et d'un seul ton beige clair* ».